



Mulhouse, lundi 25 mars 2024

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2024/01989

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Dragages (Poursuite des travaux de dragage hors chenal de navigation)**CANAL DE COLMAR - Croisement de l'ILL****Prudence à l'approche du chantier (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du **25/03/2024 à 08:30** au **04/04/2024 à 18:30** - avec pour **périodicité : Lundi au Vendredi**
 - o Canal de Colmar
entre les pk 11,200 (Colmar) et pk 11,300 (Colmar)

Le respect des instructions des agents habilités (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du **25/03/2024 à 08:30** au **04/04/2024 à 18:30** - avec pour **périodicité : Lundi au Vendredi**
 - o Canal de Colmar
entre les pk 11,200 et pk 11,300

Commentaire :

Les travaux de reprofilage en cours ont permis de libérer le chenal de navigation des atterrissements créés par les dernières crues.

Le mouillage est rétabli mais les travaux se poursuivent à proximité immédiate du chenal de navigation.

Les usagers de la voie d'eau sont autorisés à passer au droit du croisement de l'Ill en respectant les consignes données par les agents habilités et en naviguant avec prudence.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Service(s) à contacter :

UT Rhône au Rhin Sud, 14 Rue de l'Est, CS 31107, 68052 MULHOUSE

Tél : 0389452914

Date limite d'affichage :

05/04/2024

Chef d'Unité

Signé

Nicolas SCHOLTUS